

Fiche formation

Brevet d'aptitude à la conduite des petits navires

Intitulé de la Formation : « **Brevet d'aptitude à la conduite des petits navires** » - (BACPN)

RS 6270

Publié le 24/03/2023

Lieu de la formation : **EFPMA** autre bord – Beauséjour 97 220 LA TRINITE

Effectif total du groupe : **12 à 15 apprenants**

Finalité(s), Objectif(s) de la formation et débouché (s)

Finalité :

Le brevet d'aptitude à la conduite de petits navires permet à son titulaire d'exercer les fonctions de capitaine ou matelot de navires à moteur

- De puissance propulsive inférieure à 160 kW
- De longueur inférieure à 12 mètres
- Effectuant une navigation à moins de 2 milles du point de départ
- Ne transportant aucun passager,

Il permet aussi d'exercer les fonctions de capitaine ou matelot de navires à moteur

- effectuant une navigation cumulativement à moins de 6 milles du point de départ et moins de 2 milles d'un abri,
- et transportant au plus 12 passagers.
- De puissance propulsive inférieure à 160 kW
- De longueur inférieure à 12 mètres

Objectif :

Préparer l'apprenant aux fonctions, tâches et/ou responsabilités qu'il devra accomplir et auxquelles il devra faire face dans l'exercice de son métier en tant que capitaine ou matelot sur des navires à moteur, de puissance propulsive inférieure à 160 kW et de longueur inférieure à 12 mètres.

Ainsi, le brevet d'aptitude à la conduite de petits navires comporte les trois compétences suivantes :

- Connaître les règles liées à la navigation et son environnement : météorologie, règle de barre, balisage, signaux, manœuvres ;
- Assurer l'entretien et la réparation du navire ;
- Connaître la réglementation et les conditions d'exercice des activités professionnelles dans la bande littorale.

Ces compétences sont listées dans le « Référentiel de compétences et d'évaluation ».

Elles sont détaillées en annexe V de l'arrêté du 28 décembre 2017 relatif à la délivrance du brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires, du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires et du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires à voile, qui encadre également la formation qui vise à acquérir les connaissances,

compréhension et aptitude attendues et prévues par les conventions internationales (gestes, procédures, termes de communication par exemple).

Type de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- Durée en heures de formation : **centre 121 heures** (*évaluations comprises*)
- Formation dispensée en continu, en centre et en présentiel.
- Formation théorique et pratique (apport de connaissances, exercices, simulations).
- Durée hebdomadaire prévue : **35 heures**
- Validation des acquis : Titre homologué par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Action Agréée à la rémunération : par la **Collectivité Territoriale de Martinique**

Titre(s) visé(s)

- Attestations de formation menant au brevet d'aptitude à la conduite de petits navires.
- Titre polyvalent niveau - 3 (anciennement niveau V)

Texte(s) de référence

- Arrêté du 28/12/2017 relatif à la délivrance du brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires (BRACPN), du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires (BACPN) et du brevet d'aptitude à la conduite des petits navires à voile (BACPNV).
- Annexe V de l'arrêté du 28/12/2017, ci-dessus référencé, fixant la durée, le programme de formation ainsi que les compétences attendues.
- Annexe VI de l'arrêté du 28/12/2017, ci-dessus référencé, fixant les conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires - BACPN.

Site : <https://formations.mer.gouv.fr/>

Prérequis formation

Pour être admis à suivre la formation du BAC PN à l'EFPMA, tout candidat doit :

- 1° Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées dans le [décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015](#) ;
- 2° Justifier d'une attestation de natation (50 Mètres minimum - départ plongée),
- 3° Justifier d'attestation de premiers secours (PSC 1-SST-PSE-BS...)
- 4° Être âgé de 18 ans au moins le jour d'entrée en formation

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

- Avoir 18 ans au moins le jour du dépôt de la demande de brevet.
- Avoir d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité (cf. Décret 2015-1575)
- Avoir suivi la formation et avoir satisfait aux épreuves des modules **P1-0, P3-X et RN**.
- Avoir l'attestation de formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de - de 12 mètres au commerce ou à la plaisance (ou CFBS),
- Avoir un CRR ou CR1 ou CRO ou CGO en cours de validité.

Chaque module est acquis et donne lieu à une attestation de succès, dès lors que le (la) candidat(e) a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sous réserve de ne pas avoir obtenu de note éliminatoire (= 0/20) à l'une des épreuves du module.

Attention est aussi éliminatoire une note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux balisage, signaux » dans le module P1-1 (navigation)

Positionnement, programme et modalité d'évaluation de la formation

Positionnement : Test de positionnement

Le test de positionnement a pour objectif principal de mesurer les connaissances et les compétences préexistantes du candidat afin de le placer dans le programme ou le niveau de formation approprié.

Il permet également de segmenter les apprenants pour leur proposer des parcours adaptés, de personnaliser la formation en proposant des cours sur mesure, et de fixer des objectifs clairs en début de formation.

Programme de formation

Brevet d' aptitude à la conduite des petits navires	Formation modulaire BAC PN	Comporte les matières suivantes :	Durée	
			Théorique	Pratique
	Module P1-0 (Navigation au niveau de direction)	- Navigation	20 h	8 h
		- Météorologie	4 h	
		- Règle de barre, feux de balise, signaux	12 h	8 h
		- Manœuvre / embarcation	4 h	
	<i>Total module P1-0</i>		56h	
	Module P3-X (Entretien et réparation au niveau de direction)	- Entretien et réparation	16 h	19 h
<i>Total module P3-0</i>			35 h	
Module RN (Module Règlementation nationale)	Réglementation et activités professionnelles dans la bande du littorale	8 h		
		<i>- Total module NP-0</i>		8h

(suite) Brevet d' aptitude à la conduite des petits navires	Formation spécifique BAC PN	Formation sécurité pour les personnels appelés à servir à bord des navires armés à la commerce et à la plaisance de moins de 12 mètres approuvée par le ministre chargé de la mer	16 h	
		Enseignement médical niveau I (EM I) : AMMCT1	1 h30	
		Hygiène Médical 1	2 h30	
		Certificat radiotéléphoniste restreint (CRR)	1 h	1 h
<i>- Total module spécifique :</i>		22h		
Total de la formation			121 h	

Validation de la formation

La **formation modulaire** du BACPN porte sur la réglementation nationale et est soumise à évaluation. Les candidats doivent suivre les modules de formation correspondants et justifier de leur acquisition par l'obtention d'une attestation par module avec les notes obtenues. Ainsi, le candidat doit démontrer qu'il est capable d'effectuer les gestes, de communiquer, de prendre les décisions et d'appliquer les procédures appropriées par exemple, constitutifs le cas échéant de la compétence.

Les modules nécessaires à l'acquisition du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires sont au nombre de trois:

- Module P1-0 (Navigation au niveau de direction),
- Module P3-X (Entretien et réparation au niveau de direction),
- Module RN (Réglementation nationale).

L'évaluation des modules dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe V du présent arrêté est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Épreuves	Modalités d'évaluation
Module P1-0 (Navigation au niveau de direction)	
Navigation / Météorologie	Une épreuve finale orale
Règles de barre, feux, balisage	Une épreuve finale orale
Manœuvre	Une épreuve pratique en cours de formation
Module P3-0 (Entretien et réparation au niveau de direction)	
Entretien / Maintenance / Stabilité	Une épreuve finale orale
Module RN (Module Réglementation nationale)	
Réglementation / Économie / Gestion	Une épreuve finale orale
Initiative locale	Une épreuve finale orale

Les conditions d'obtention du BACPN sont d'être titulaires de l'ensemble des attestations justifiant l'acquisition des modules du BACPN et de l'un des certificats suivants en cours de validité : CRR/CR1/CRO/CGO.

Sont déclarés admis à l'examen les candidats qui ont obtenu, dans l'ensemble des épreuves, une note moyenne générale au moins égale à 10/20, sans note éliminatoire.

Sont éliminatoires :

- Une note égale à zéro à l'une des épreuves du module
- Une note inférieure à 10 à l'épreuve de règle de barre, feux, balisage.

L'obtention du module « Machines marines » est constitué de plusieurs situations d'évaluations pratiques permettant d'évaluer :

Validation de la certification :

- Attestation de Formation de la Sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres armés au commerce ou à la plaisance.

Conformément à l'arrêté du 24 juillet 2013 relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime, pour prouver le maintien de sa compétence professionnelle, le titulaire d'un brevet d'aptitude à la conduite de petits navires doit, à des intervalles ne dépassant pas cinq ans, avoir, dans les douze mois précédant la demande de revalidation, réussi un test ou suivi avec succès un stage relatif à l'attestation cité en supra.

Possibilité de validation partielle :

Non

Moyens pédagogiques

Plateau technique

- Salles de cours climatisées, équipées de vidéoprojecteur
- 3 navires d'applications + un navire de secours + un canot de sauvetage sous bossoirs
- 1 salle laboratoire mécanique (moteurs hors-bord et in-bord).
- 1 espace couvert pour les travaux pratiques d'entretien du navire, de matelotage, d'accastillage de sécurité sauvetage et de voilerie.
- 1 atelier mécanique,
- 1 atelier soudure,
- 1 simulateur de machines et électricité
- 1 salle de simulateur radio SMSDM
- 1 salle de simulation à la navigation

Méthodes / techniques

- Expositive et affirmative : exposé, cours magistral, exposé filmé, prise de notes...
- Démonstrative / didactique : démonstration, reproduire à l'identique (oral ou la gestuelle) ...
- Interrogative : Questionnement du formateur (dans l'autre sens), échanges
- Active : exercices d'application, travail en sous-groupe, simulation, jeux de rôle, étude de cas, mise en situation, tour de table, résolution de problème travaux pratiques, débat, discussion ...
- Expérimentale / découverte : Effectuer un geste ou tenir une posture, mise en situation, jeux de rôle, simulation, lecture, recherche d'informations, travail en sous-groupe, exercices d'application

Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences

Les moyens : Observer/évaluer/mesurer par des outils (questionnaires, exercices, simulations...) tout au long de la formation ; pour les formations la formation du C 200, par des questionnements continus

① Pour le contrôle des acquisitions des compétences

- Indicateurs de réussite ou d'échec (grilles de lecture ou d'analyse d'une prestation).
- Questionnaires (listes de questions, schémas à compléter, ...).
- Exercices d'application (avec grilles de compétence) ; Études de cas ; Mises en situation / Simulations.

② Pour l'évaluation

- Appréciations ; Grilles d'évaluation ; Bilans points forts / points faibles.
- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).

③ Pour la formation

- Liste d'émargement ; Compte-rendu ; Procès-verbaux ; Bilan de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation de réussite

Passerelles, équivalences et suite de parcours

Passerelles et suite de parcours (*aucun*)

Equivalence

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

Indicateur de performance

	2021	2022	2023	2024
Taux de réussite	100% *	100%	100%	100%

Nombre de candidats inscrits	2023		2024	
	Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
	18	15	14	

Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : www.efpma-martinique.com)

Coût, date de sessions

2 057,00 €

Financement

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant (e), demandeur (eues) d'emploi, autre...

Comprendre le déroulement de votre inscription

- ✚ Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, Visio, échange par courriel et / ou physique).
- ✚ Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet www.efpma-martinique.com ou transmission par courriel
3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boîte aux lettres devant l'établissement (*cf. dossier de candidature*)
- ✚ Délais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation (*date limite désignée*)
- ✚ Accusé de réception du dossier par courriel
- ✚ Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation
- ✚ Convocation des admis pour une pré-rentrée et un test de positionnement (*en présentiel ou en visioconférence*) 3 semaines avant le début de la formation.
Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel